



\*\* Projet soumis à la décision de ,

Madame La Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en ses lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la SPRL Pierre PETIT qui a son siège à 7740 PECQ, Rue de la Croix Rouge, 41 va réaliser des travaux de raccordement à l'égout, à 7622 Laplaigne, Rue Gilles SAVOIE, à gauche du n°3;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**A R R E T E :**

Article 1 : **7622 Laplaigne, Rue Gilles Savoie, entre le 06/01/2026 et le 09/01/2026:**

Le chantier, ouvert par la société Pierre PETIT, sera signalé par le responsable de l'ouvrage, conformément à l'Arrêté Ministériel . L'intéressé veillera, en cette matière, à la stricte application des dispositions réglementaires.

Article 2 : **7622 Laplaigne, Rue Gilles Savoie, entre le 06/01/2026 et le 09/01/2026:**

la vitesse sera limitée à 30 km/h;  
le stationnement sera interdit, excepté pour les véhicules de chantier.

Article 3 : La priorité de passage sera accordée aux véhicules ne devant pas quitter leur droite pour contourner l'obstacle.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - B19 - B21 - E1 – D1 – C43 (30 km/h) – C46 – F47

Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le **22 DEC. 2025**



La Bourgmestre,  
**Clara HURBAIN**

*[Handwritten signature of Clara Hurbain]*